

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 15 novembre 2023

PRÉSENTS : M. Le Président, Mme DALÉAS, Mme BLEAU- VERDIER,
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme CASTERA,
Mme MAZILIÉ, Mme ZINT,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MOLINA , Mme MAURIN, Mme VANCAUWENBERGE,

Délibération n° 01-15112023

OBJET : Renouvellement de la Convention relative à la Tarification sociale pour les voyageurs du réseau des transports urbains.

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le CCAS et la SPL STAP Réseau Idelis ont signé une convention relative à la tarification sociale des transports publics en 2017.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2023.

En date du 20 octobre 2023, la SPL STAP Réseau Idelis a informé le CCAS qu'elle envisage de faire évoluer la convention tarifaire au 1er juillet 2024.

Aussi, dans l'attente, il est nécessaire de renouveler pour un semestre, soit du 1er janvier au 30 juin 2024 la convention à travers l'avenant ci-joint.

Pour mémoire, Monsieur le Président précise que le tarif social appliqué est de 35 €/an ou 17,50 €/semestre, étant précisé que seuls les publics suivants et non imposables sont concernés :

- personnes âgées de plus de 65 ans,
- bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire et Complémentaire Santé Solidaire Scolaire sans participation financière et leurs ayants droits,
- les personnes à mobilité réduite justifiant de la carte d'invalidité égale ou supérieure à 80 %,
- les demandeurs d'emploi.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVENT l'avenant à la convention,

AUTORISENT Monsieur le Président à signer cet avenant et tous les actes qui s'y rattachent.

PRÉCISENT

- que les crédits seront prévus au Budget 2024 du CCAS.
- que le paiement au Budget Général se fera par mandat administratif.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,


Nicolas PATRIARCHE